



THALES

Secteur : Aerospace & Defense

Effectif : 61 000

Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Description et processus de mise en œuvre :

Au sein de Thales, la politique de « tolérance zéro » à l'égard de tout acte de corruption bénéficie du total soutien des plus hautes instances de gouvernance du Groupe, à savoir la Direction générale et le Conseil d'administration.

Cet engagement fort de la part de Thales se double d'une implication active au sein des organisations professionnelles, intergouvernementales et non gouvernementales et constitue un des aspects clés de sa politique de prévention de la corruption, de partage et diffusion des bonnes pratiques.

Au travers de cette approche, Thales a contribué à l'établissement de directives et de normes communes à tous les secteurs d'activité telles que le « Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité » de l'OCDE ou, plus spécifiquement pour le secteur de l'Aéronautique et de la Défense, les Common Industry Standards au niveau européen et les Global Principles of Business Ethics (Principes mondiaux d'éthique du commerce), publiés par l'International Forum on Business Ethical Conduct (IFBEC), structure commune à l'AeroSpace and Defence Industries Association of Europe (ASD) et l'Aerospace Industries Association of America (AIA).

Eventuel(s) problème(s) rencontré(s) et réponse(s) donnée(s) :

Alignement des positions, tant celles des entreprises que des pays.

Réponse apportée : développement actif, voire proactif, de cette démarche.



Impact et résultats :

Les Common Industry Standards ont été signés par 400 entreprises (PME et grands groupes) en Europe.

Les Global Principles of Business Ethics ont quant à eux été signés par tous les membres de l'IFBEC et ont été cités comme une initiative exemplaire de la part d'un secteur professionnel lors des sommets du B20.

Contact : Pierre Cohin
pierre.cohin@globalcompact-france.org



Secteur : *Travel & Leisure*

Effectif : 70 156

Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Description et processus de mise en œuvre :

Air France-KLM lutte contre toute forme de corruption. En conformité avec l'évolution du contexte législatif et réglementaire international, un « Manuel Air France et KLM de prévention des pratiques de corruption » a été diffusé fin 2013. Il est signé par le PDG d'Air France-KLM et par le PDG d'Air France. "Le groupe Air France-KLM tient à affirmer sa détermination à exercer ses activités avec loyauté, équité, honnêteté, intégrité et dans le strict respect des lois anti-corruption quel que soit le lieu où ses compagnies et filiales exercent leurs activités. Le présent Manuel établit des lignes directrices pour prévenir la corruption et identifier les situations à risque au regard des lois anti-corruption". Accessible à tous les salariés, le manuel est complété d'un module de formation depuis 2014.

Eventuel(s) problème(s) rencontré(s) et réponse(s) donnée(s) :

Impact et résultats :

Le manuel est accessible à tous les salariés d'Air France - KLM et 14 000 employés ont été invités à suivre le module de formation contre la corruption en 2014.

Liens vers des documents de références / Liens hypertexte pour plus d'information :

Lien vers les Documents de référence et les Rapports de développement durable :

[Cliquez ici.](#)